

BREVET PROFESSIONNEL DE COIFFURE

REGLEMENT D'EXAMEN

BREVET PROFESSIONNEL : SPECIALITE COIFFURE		CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés		
Epreuves	Unités	Coefficient	Forme	Durée
E1 : création, couleur, coupe, coiffage	U 10	6	Ponctuelle pratique	2h30
E2 : Modification durable de la forme	U 20	5	Ponctuelle pratique	2h
E3 : Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat Coiffure événementielle OU coupe homme et entretien du système pilo-facial	U 30 A	5	Ponctuelle pratique	1h
	Ou U 30 B	5	Ponctuelle pratique	1h
E4 Gestion de l'entreprise S/E Vente-conseil S/E management et gestion d'un salon	U41	5	Ponctuelle orale	10 min
	U42	3	Ponctuelle écrite	3h
E5 : Sciences technologies et arts appliqués S/E Sciences et technologies S/E Arts appliqués à la profession	U 51	8	Ponctuelle écrite	3h
	U 52	2	Ponctuelle écrite	2h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3h
Epreuve facultative : langue vivante étrangère	UF		15 minutes préparation + 15 minutes interrogation.	